

|                                    |
|------------------------------------|
| RCS : RENNES<br>Code greffe : 3501 |
|------------------------------------|

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

|                                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro de gestion : 2010 B 00168<br>Numéro SIREN : 518 790 415<br>Nom ou dénomination : AAD PHENIX II |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Ce dépôt a été enregistré le 18/12/2018 sous le numéro de dépôt 49210

**AAD PHENIX II**  
Société par actions simplifiée au capital de 2.805.410 €  
Siège social : 29 avenue des Peupliers – 35510 Cesson-Sévigné  
518 790 415 RCS Rennes

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DE LA SOCIETE**  
**EN DATE DU 14 DECEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit,  
Le quatorze décembre à 12 heures,  
Au siège social de la société TROCADERO PARTICIPATIONS sis 37, rue de la Victoire à Paris (75009),

La société **HOLDING FSD**, société par actions simplifiée de droit français au capital de 514 510,90 euros, dont le siège social est situé 29 avenue des Peupliers, 35510 Cesson-Sévigné, identifiée sous le numéro 412 146 094 RCS Rennes, Président (ci-après « **HOLDING FSD** » ou l'« **Associé Unique** »),

Propriétaire de l'intégralité des actions et droits de vote de la société **AAD PHENIX II**, société par actions simplifiée de droit français au capital de 2.805.410 euros, dont le siège social est situé 29 avenue des Peupliers, 35510 Cesson-Sévigné, identifiée sous le numéro 518 790 415 RCS Rennes (ci-après la "**Société**"),

**Après avoir exposé préalablement que :**

Les commissaires aux comptes de la Société, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

**Après avoir pris connaissance des documents suivants :**

- une copie de la lettre de démission du Président ;
- une copie des statuts de la Société ;
- le texte des résolutions proposées à l'Associé Unique.

**A pris les présentes décisions portant sur l'ordre du jour :**

1. Nomination du nouveau Président de la Société ;
2. Pouvoirs en vue des formalités.

CIA

## PREMIERE DECISION

### *Nomination du nouveau Président de la Société*

L'Associé Unique, prenant acte de la démission de la Holding FSD de ses fonctions de Président de la Société, décide de nommer en remplacement de ce dernier, à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

- La société TEXACORP, société par actions simplifiée au capital de 102.130.862 euros, dont le siège social est situé au 37 rue de la Victoire, 75009 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 820 803 484.

*Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.*

## DEUXIEME DECISION

### *Pouvoir en vue des formalités légales*

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes pour accomplir toutes formalités légales de dépôt et de publicité prévues par la législation en vigueur et plus généralement, faire le nécessaire.

*Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.*

.....

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. Il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, conformément aux statuts, par l'Associé Unique.



**POUR TROCADERO PARTICIPATIONS**

*Monsieur Christophe Arrebolle*